

Conseil Municipal du 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2020

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, et VARIN Louis.

Absents excusés : ROBICHON Betty, SITEAU Anthony

Absente : CHARLETON Avril

Secrétaire de séance : SAMSON Stéphanie

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

REMBOURSEMENT À UN ÉLU

Pour la réalisation de l'aménagement de la douche et des toilettes dans le local de la cantine, M. le maire a effectué des achats dans un magasin où la commune n'a pas de compte.

Il convient de lui rembourser 159,36 € pour l'achat du carrelage.

Après, débat le conseil accepte de remboursement de 159,36 € à M. FOUCHÉ.

DEVIS CLIMATISATION RÉVERSIBLE BUREAU SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'équiper les locaux de la mairie d'un dispositif de climatisation réversible pour optimiser et réduire ses consommations d'énergie, pour minimiser l'apport de chaleur dans le bureau.

Après étude des devis le conseil municipal valide le devis de la société SAS FROID CLIM 79 pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible air/air pour un montant de 1 935, 60 € TTC. Le montant de cet achat sera inscrit en investissement.

DEVIS ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

Pour équiper les agents, il convient d'investir dans une nouvelle débroussailleuse.

2 devis de la SARL MJC CHARPENTIER ont été reçus. Après étude des devis le conseil valide le devis de la société MJC CHARPENTIER pour la débroussailleuse ECHO BCLS520ES pour un montant de 899.10 € TTC. Le montant de cet achat sera inscrit en investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION "CONSTRUCTION DUN PRÉAU/TRIBUNE POUR LES SUPPORTERS ET LE PUBLIC AU STADE "

Le Maire rappelle la volonté et la décision du Conseil municipal de réaliser le projet demandé par le club de football d'installer une tribune pour le public. Le projet sera un bâtiment en ossature bois couvert de bac acier et couvert à l'arrière d'un bardage bois.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 9 973,05 € HT (11 967, 66 € TTC) devis de la SARL FOUCHER CONSTRUCTION.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de : Approuver le projet de travaux, Valider le plan de financement, - Autoriser le M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 50% au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

DEMANDE DE SUBVENTION " RÉNOVATION DE LA RUE DE LA CHAPELLE "

Le maire rappelle la volonté de l'équipe municipale pour le projet de l'aménagement du bourg. Il reste la rue de la Chapelle pour finir ce projet.

Le projet sera de reprofiler la route en grave émulsion avec un enduit bicouche.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 9 994,60 € HT (11 993.52 € TTC) devis de la SAS BARRÉ FILS TRAVAUX PUBLICS.

CR du 23 septembre 2020

MAIRIE - 17 rue des écoles - La Pommeraie
79190 CLUSSAIS LA POMMERAIE

☎: 05-49-07-61-71 --- ✉: mairie-clussais@wanadoo.fr

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de : Valider le plan de financement, Autoriser le M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 50 % au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres. Les travaux seront réalisés après accord de la subvention.

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES ET AU MARCHÉ DE MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) 073/20

S'agissant du lot relatif à notre collectivité, le Centre de gestion a retenu la proposition suivante : Société GOCONCEPTS avec une offre de base de 395 €HT et de choisir l'option N°1 pour une mission de DPD externalisé à 150 €HT par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer le marché relatif à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,
- Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil souhaite que soit respecté les consignes et la réglementation concernant la COVID 19 pour la location de la salle des fêtes.

Un piquet d'honneur sera présent le 11 novembre.

Réunion de la commission pour le bulletin municipal le 7 octobre à 20h30.

Réunion de la commission Voirie le 17 octobre à 09h30.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21 heures 45

Prochaine réunion de conseil le mercredi 21 octobre à 20 heures

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**